



FEUILLET PRATIQUE
À L'INTENTION DES PARENTS

5

**DE L'AIDE POUR VOUS
ET POUR L'ENFANT**

Chargé de projet

ESPACE Chaudière-Appalaches

Mise à jour 2018 – Collective du Regroupement des organismes
ESPACE du Québec (ROEQ)

Rédaction

France Fortin – adaptée par la Collective du ROEQ

Adaptation pour les Premières Nations

ESPACE Abitibi-Est – 2019

Révision linguistique

Valérie Quintal

Julie Gaudreault – À la lettre

Illustrations

Illustrations Orbie

Conception graphique

Kaylynne Johnson – Web et design

Marie-Josée Beaulieu – mariejodesign

Mise à jour: juillet 2018

© Regroupement des organismes ESPACE du Québec

157, rue des Chênes, bureau 218

Québec (Québec) G1L 1K6

La mission des organismes communautaires autonomes ESPACE

Chacune de nos actions vise à offrir aux enfants la chance de vivre une enfance en sécurité et sans violence. C'est notre raison d'être, qui donne tout son sens à notre engagement quotidien de prévenir toutes les formes de violence faite aux enfants.

Prévenir la violence, c'est donner aux enfants les moyens de se protéger contre les agressions de tout type, mais c'est aussi outiller les adultes pour qu'ils puissent aider les enfants et les sensibiliser à leur rôle.

Les principales activités d'ESPACE:

- ◆ offrir son programme éducatif dans les écoles primaires, les milieux de garde (centres de la petite enfance et autres garderies), les groupes de loisirs et les autres milieux de vie des enfants, incluant des rencontres individuelles postatelières offertes aux enfants qui le désirent;
- ◆ sensibiliser et soutenir la population en général, des organismes communautaires, des associations, des intervenants du milieu, etc.;
- ◆ collaborer avec les différents intervenants – les organismes, les universités, les cégeps, les médias, les tables de concertation, etc.;
- ◆ offrir de l'écoute téléphonique et de la référence.

Vous pouvez également consulter les activités de chaque organisme ESPACE en visitant le www.espacesansviolence.org.

Introduction

Aller chercher de l'aide auprès de son entourage, demander le soutien d'adultes de confiance ou de certains organismes qui ont pour mission d'aider : voilà des démarches efficaces pour les enfants... et pour les adultes.

Votre organisme ESPACE

Membre du Regroupement des organismes ESPACE du Québec



De l'aide pour vous et pour l'enfant

Qui peut vous aider?

Vos proches.

Le fait de leur confier ce qui vous préoccupe peut vous aider:

- ◆ à comprendre plus clairement la situation;
- ◆ à trouver davantage d'idées, de solutions;
- ◆ à vous donner le coup de pouce dont vous avez besoin pour aller consulter, s'il y a lieu, les ressources du milieu.



Le milieu scolaire de l'enfant. Très souvent, l'école dispose de personnes pouvant vous conseiller:

- ◆ le personnel enseignant;
- ◆ la direction;
- ◆ les intervenantes et les intervenants scolaires (par exemple, la ou le psychologue, la technicienne ou le technicien en éducation spécialisée (TES), l'infirmière ou l'infirmier, la psychoéducatrice ou le psychoéducateur).

Les organismes communautaires et les groupes d'entraide. Ils existent pour répondre à différents besoins. Comment les trouver?

- ◆ Contactez l'organisme ESPACE de votre région: il pourra vous aider ou vous référer à d'autres ressources.

Les CLSC et les hôpitaux. Informez-vous des services offerts par votre CLSC. Pensez aussi au service de support et d'intervention qu'offrent les hôpitaux.

- ◆ Vous pouvez aussi joindre **Info-Santé ou Info-Social** en composant le 811 pour une consultation gratuite et confidentielle 24 heures par jour, 7 jours par semaine.



Il est rassurant de savoir que des ressources existent et que vous pouvez les consulter au besoin.

Si une situation doit être rapportée

Démarche auprès de la DPJ

- ◆ Lorsque vous soupçonnez qu'une enfant ou qu'un enfant, qu'une jeune ou qu'un jeune de votre entourage est victime de violence physique ou sexuelle, **vous devez** signaler sans tarder la situation à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de votre région, même si vous jugez que les parents prennent des moyens pour mettre fin à la situation. C'est à la DPJ d'évaluer si ces moyens sont adéquats.

Si vous avez des motifs raisonnables de croire qu'un enfant ou un enfant de votre entourage vit une situation de négligence grave, d'abandon, de mauvais traitements psychologiques (dénigrement, menaces, rejet affectif, isolement, exploitation, exposition à la violence conjugale, etc.) ou qu'elle ou qu'il a de sérieux problèmes de comportement (abus de drogues, tentative de suicide, fugue, délits, etc.), **vous pouvez** signaler la situation à la DPJ de votre région.

Cependant, si vous êtes une professionnelle ou un professionnel travaillant auprès des enfants, **vous devez**, dans l'exercice de vos fonctions, signaler à la DPJ toutes les situations visées par la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ).

- ◆ Si vous avez des inquiétudes pour un enfant ou pour un enfant, des doutes sur la situation à dénoncer, contactez la DPJ. Elle pourra répondre à vos questions et vous guider dans les démarches à entreprendre.
- ◆ Lors d'un signalement, on vous demandera les coordonnées de l'enfant, les faits qui vous inquiètent, leur fréquence, etc.
- ◆ Votre nom ne sera pas dévoilé sans votre accord.
- ◆ La DPJ doit vous aviser si le signalement n'est pas retenu ou si l'évaluation de la situation a permis de conclure que la sécurité et le développement de l'enfant ne sont pas compromis. Si vous êtes un-e professionnel-le travaillant auprès des enfants et que la situation de l'enfant est prise en charge, la DPJ doit vous en informer.
- ◆ Il peut être utile de noter le nom de la personne du Centre jeunesse avec laquelle vous avez parlé.

Pour plus d'information, consultez le document suivant (aussi disponible en ligne en format .pdf) :

**Faire un signalement au DPJ,
c'est déjà protéger un enfant.
Quand et comment signaler?**



Oui, dénoncer demande du courage! Pour vous aider, mettez-vous à la place de l'enfant qui est ou a été victime de ces violences...



Service de police

Lorsque vous souhaitez que l'agresseur soit arrêté, c'est la police qui doit être contactée. Cela permet de protéger d'autres enfants. Même lorsque vous ne souhaitez pas porter plainte, il est conseillé de contacter la police, qui peut être à la recherche d'indices.

Entente multisectorielle

Lorsqu'il y a un signalement à la DPJ ou à la police, il existe une entente multisectorielle. Celle-ci exige une concertation entre la DPJ et tous les acteurs concernés (police, milieu judiciaire ou encore d'autres partenaires comme le milieu scolaire, le milieu de garde). C'est le cas lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis. Ces situations concernent les enfants victimes d'agressions sexuelles, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé.

Conclusion

Pensez aux gestes simples que vous pouvez poser pour que cesse enfin la violence envers les enfants. Faites preuve de vigilance. N'hésitez pas à aller chercher de l'aide pour vous ou pour l'enfant. Rappelez-vous que nous sommes là pour vous et vos enfants, si vous avez besoin de soutien.

Chaque action est importante. Pour vous accompagner, vous pouvez également consulter les feuillets suivants :

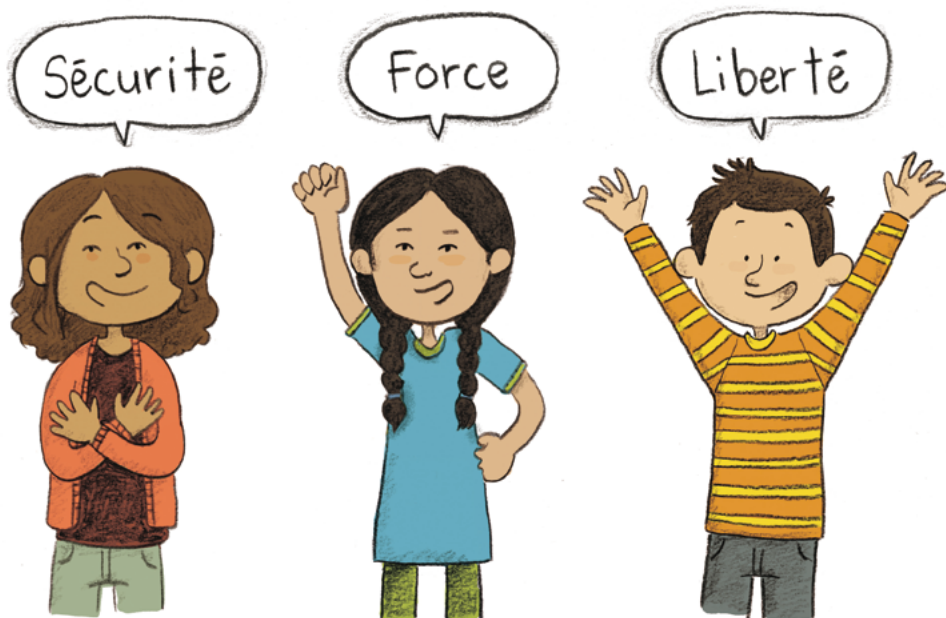
Feuille 1- La violence faite aux enfants...

Feuille 2- La prévention

Feuille 3- Des pistes pour vérifier si votre enfant est victime de violence

Feuille 4- Quand l'enfant se confie à vous...

Parce que chaque action constructive contribue à bâtir un monde où adultes et enfants se sentiront enfin en **sécurité, fortes, forts et libres!**



Regroupement des organismes ESPACE du Québec

Le Regroupement des organismes ESPACE du Québec (ROEQ) est responsable de l'implantation et du développement du programme ESPACE. Il est fier des prix qu'il a reçus:



- ◆ le Prix des droits et libertés
- ◆ le Prix de la Fondation Marie-Vincent
- ◆ le Prix d'excellence Persillier-Lachapelle
- ◆ le Prix annuel Desjardins de l'éducation

Avec l'Université Laval, ESPACE a participé à divers projets de recherche visant à évaluer l'impact du programme. Ces recherches se sont avérées concluantes. Consultez www.espacesansviolence.org pour connaître les résultats en détail.



Comment joindre votre organisme ESPACE?

ESPACE Abitibi-Est	819 824-3572
ESPACE Centre-du-Québec	819 752-9711 Tél. sans frais 1 833 297-9711
ESPACE Chaudière-Appalaches	418 603-8383
ESPACE Côte-Nord	418 296-2403 Tél. sans frais 1 866 589-2405
ESPACE Gaspésie-les-îles	418 368-2015 Tél. sans frais 1 866 368-2015
ESPACE Mauricie	819 375-3024
ESPACE Outaouais	819 771-1546
ESPACE région de Québec	418 649-5140
ESPACE Suroît	450 371-8096
Regroupement des organismes ESPACE du Québec	418 667-7070

www.espacesansviolence.org

Ce Feuillelet à l'intention des parents est un document sur la prévention de la violence faite aux enfants et fait partie d'une série de cinq Feuillelets. Ceux-ci proposent divers outils qui vous aideront à faire en sorte que toujours plus d'enfants puissent vivre une enfance en sécurité et sans violence.